

Une mère choquée par le comportement de harceleur de son fils

Un collégien de Sourdeval a reconnu avoir harcelé un élève. Sa maman a pu témoigner de ce qui s'est passé et comment le problème a été réglé.

Le harcèlement scolaire est un fléau national. Le ministère de l'Éducation nationale souhaite faire du harcèlement la priorité de la rentrée 2023. Samedi 7 juin, Pierre-Etienne Seigneur, président de Soyons Zen, a organisé une réunion, au siège de l'association, ayant pour thème le harcèlement en milieu scolaire. Les six intervenants ont nourri les débats dans le cadre d'échanges ouverts au public, Ghislaine Gloux, praticienne en naturopathie et en réflexologie ; Frédérique Watecamps, hypnothérapeute ; Karine Gillard, coach certifiée pour adultes et adolescents ; Mathilde Gillard, praticienne en art thérapie ; Sarah Fontaine, intervenante sociale et thérapeute en intelligence relationnelle et Pascal Martin, médecin généraliste.

Une victime qui ne peut se défendre

Qu'est-ce que le harcèlement ? Il se définit comme : « **Une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique, notamment au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.** »

Les intervenants ont bien mis en évidence que, dorénavant, le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. Il s'agit du cyber-harcèlement. « **Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, etc.** »

Cyber-harcèlement

Une mère de famille a témoigné, accompagnée de son fils, élève de 6e au collège de Sourdeval, qui a pratiqué le cyber-harcèlement, via un compte créé sur le réseau social Snapchat. « **J'ai été surprise et très choquée en l'apprenant** », avoue-t-elle.

« **Avec un camarade de classe, ils ont adressé les pires injures à un élève.** » Les intervenants ont souligné l'extrême réactivité des protagonistes, « **car tout repose sur la rapidité d'intervention** ». La mère du harcelé a établi les preuves du harcèlement, grâce aux captures d'écran. « **J'ai été reçu par la directrice et le professeur principal. Des sanctions ont été prises** », poursuit la mère. L'enfant a reconnu qu'il s'était laissé entraîner. « **Il regrette son attitude et s'est excusé auprès du camarade qu'il a harcelé.** » La mère de l'enfant l'a sanctionné en le privant d'un voyage scolaire de fin d'année à Paris. A priori, l'autre élève poursuit son comportement de harceleur. « **Il n'est d'ailleurs pas privé du voyage scolaire à Paris.** »

Les signes qui doivent alerter

Les intervenants ont particulièrement insisté sur l'importance des signes qui doivent alerter les parents, notamment. « **Baisse des résultats scolaires ; perte d'appétit ; trouble du sommeil ; anxiété ; enfermement dans sa chambre ; refus du dialogue, etc.** » Une très intéressante méthode a été mise en place au collège d'Aunay-sur-Odon. « La méthode de la préoccupation partagée », qui apporte une réponse concrète et rapide. « **Quand on a des suspicions ou des témoignages de harcèlement, on va interpeller plusieurs acteurs de l'environnement de l'enfant.** » Ainsi, des entretiens sont directement menés auprès de la victime, de la famille et des intimidateurs par du personnel de la communauté éducative qui a été spécialement formé. « **Il faut trouver des volontaires, des professeurs qui acceptent de consacrer un moment de leur temps à parler avec les élèves.** »



Les intervenants ont insisté sur l'importance des signes qui doivent alerter les parents.
Baisse des résultats scolaires ; perte d'appétit ; trouble du sommeil ; anxiété, etc.